

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## portant sur le projet de modification n° 3 du PLU de DONZÈRE

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune de DONZÈRE. Cette modification a pour objet la modification du règlement afin de réduire les marges de recul dans la partie urbanisée au nord de la zone Ue des Eoliennes.

**L'enquête est ouverte pour une durée de 17 jours, du mercredi 27 mai 2026 à 9h00 au vendredi 12 juin 2026 à 17h00 inclus,**

M. Alain FAYOLLE, Urbaniste territorial, retraité, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

Le dossier d'enquête, dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de DONZÈRE aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du **lundi au vendredi inclus de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ainsi que le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois de 9h00 à 12h00.**

Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie aux mêmes jours et heures.

La version numérique du dossier d'enquête sera consultable en ligne, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : <https://www.donzere.fr/>

Les observations pourront être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

- soit consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie de DONZÈRE, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- soit adressées par courrier au commissaire-enquêteur (à l'adresse suivante : mairie de DONZÈRE - 10 rue Frédéric Mistral - 26290 DONZÈRE),
- soit adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [urbanisme@donzere.net](mailto:urbanisme@donzere.net)

Les observations consignées dans le registre d'enquête ou adressées par courrier postal seront consultables en mairie. Celles adressées par courrier postal ou électronique seront consultables en ligne à l'adresse suivante <https://www.donzere.fr/>

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie, les :

- **mercredi 27 mai de 9 heures à 12 heures,**
- **samedi 6 juin de 9 heures à 12 heures,**
- **vendredi 12 juin de 14 heures à 17 heures.**

Il est précisé que le projet de modification du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, conformément à la décision du Conseil Municipal n° 2026-004 en date du 02/03/2026, suite à l'avis conforme rendu par l'autorité environnementale après examen au cas par cas. Les informations environnementales sont comprises dans la notice explicative figurant au dossier d'enquête et sont consultables selon les modalités précisées ci-dessus.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront consultables à la mairie de DONZÈRE aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la Mairie à l'adresse <https://www.donzere.fr/> et à la préfecture de la Drôme aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le dossier de modification pourra éventuellement être adapté et sera soumis au Conseil Municipal. Par délibération, le Conseil Municipal sera susceptible d'approuver la modification du PLU de DONZÈRE.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Madame HERVE Florence- Directrice des Services Techniques de la commune. La personne responsable du Projet est Madame le Maire.